



En exercice : 59

Présents : 53

Votants : 57

Séance du 06 juillet 2026

Le six juillet Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 30 juin 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAIZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES SAINT GAULT
RENAIZÉ

SAINT AIGNAN SUR ROË
SAINT ERBLON
SAINT MARTIN DU LIMET
SAINT MICHEL DE LA ROË
SAINT POIX
SAINT QUENTIN LES ANGES
SAINT SATURNIN DU LIMET
SENONNES
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, GEUSSELIN Stéphanie, titulaires
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jean-Luc, titulaire
TISON Hervé, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires
BRETON Robert, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
/
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
GAROT Rémi, titulaire
/
JULIOT Thierry, titulaire
JOUFFLINEAU Chantal, BELOUARD Guillaume, titulaires
CHABOT Hervé, titulaire
MÉZIÈRES Hervé, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires
BONNIER Stéphane, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires
PELLUAU BIANCHI Alexandre, PROD'HOMME Tanguy, LE GUENNEC Aurélie, BALOCHE Dorinne, titulaires
GUILLET Vincent, titulaire
JONCHERAY Quentin, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ROGER Steve, titulaire
POIRIER Bruno, titulaire
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : BECQUET Vincent (Congrier), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOUPILLAT Daniel (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), PELTIER Alexandra (St Aignan sur Roe)

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), CHADELAUD Gaétan (La Roe),

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

BECQUET Vincent a donné pouvoir à TISON Hervé
HINCELIN Marie-Noëlle a donné pouvoir à CLAEREBOUT Evelyne

PELTIER Alexandra a donné pouvoir à GUILLET Vincent
GOUPILLAT Daniel a donné pouvoir à CHAUVIN Maxime

Secrétaire de Séance : Élu **M. JULIOT Thierry**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-06/168 : FINANCES

Séance du : 06 juillet 2026

OBJET 2026-06/168: FINANCES

CRÉATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) –MANDATURE 2026

M. Alexandre PELLUAU-BIANCHI, Vice-président en charge des Finances et de la Commande Publique, expose :

L'article 1650 A du Code Général des Impôts (C.G.I.) rend obligatoire la création, par les Communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une « **commission intercommunale des impôts directs** » (CIID), composée de 11 membres :

- Le Président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La commission intercommunale tient une place centrale dans la fiscalité directe locale :

- La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.
- La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.
- La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire, sur proposition des communes membres, doit dresser une liste composée des noms :

- De **20 personnes** susceptibles de devenir commissaires **titulaires**,
- De **20 autres personnes** susceptibles de devenir commissaires **suppléants**.

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne,
- Être âgé de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres,
- Être familiarisées avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires et des 20 propositions de commissaires suppléants est à transmettre au Directeur Départemental des Finances publiques, qui désigne, au final, 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Afin d'atteindre l'objectif des 40 candidats, il a été proposé aux communes :

- Que les 3 villes-centre (Cossé-le-Vivien, Craon, Renazé) proposent chacune 2 noms,
- Que les 34 autres communes proposent chacune 1 nom.

En fonction des retours de chaque commune, **la proposition des 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants est faite en séance** du Conseil communautaire le 6 juillet 2026. (cf. **ANNEXE 2**)

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1650 et suivants,
Considérant les propositions des 37 communes,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 53

Votants : 57 (par le jeu des pouvoirs)

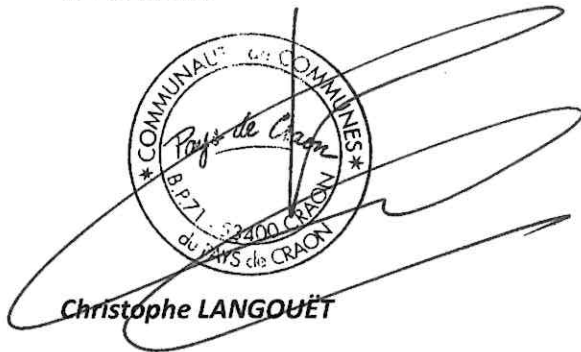
À L'UNANIMITÉ (57 votants)

- ⇒ **DÉCIDE** de créer une commission intercommunale des impôts directs,
- ⇒ **APPROUVE** la liste de commissaires proposée,

- ⇒ **NOTIFIE** cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux,
⇒ **AUTORISE** le Président à signer tous actes, décisions et les formalités afférentes à la présente délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 10 juillet 2026*

*Pour extrait conforme,
Le Président,*



Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



Thierry JULIOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260710-DELIB202606168-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2026
Affichage : 16/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

